



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne



Délégués du Personnel Auvergne
Questions SPBA/CGT

- Réunion du 4 novembre 2016 -

1 - I-Sélection : suite à votre réponse du mois dernier, depuis quelle date les critères BPE sont-ils en vigueur pour le paiement des chèques CADHOC ? Une information a-t-elle été faite au réseau ? Où peut-on la retrouver ?

Réponse de la Direction : comme nous l'avons indiqué dans la réponse du mois dernier, les critères sont présentés chaque année aux Directeurs commerciaux. Cette année, la présentation des critères a été effectuée auprès des Directeurs Départementaux et de Secteurs, le 12 février afin qu'ils puissent la relayer auprès de leurs équipes.

Commentaire SPBA CGT : cela confirme bien ce que nous disons depuis longtemps, l'information s'arrête régulièrement au niveau des hiérarchiques.

2 - Calendrier : quelles sont les dates de réunions plénières DP pour 2017, au moins pour les 1ers mois de l'année ?

Réponse de la Direction : les vendredis 06/01- 03/02 - 03/03 - 07/04 - 05/05 - 02/06 - 01/09 - 06/10 - 03/11 - 01/12 et les mercredis 05/07 et 30/08.



Commentaire SPBA CGT : ces dates peuvent changer mais n'hésitez pas à nous remonter les questions que vous vous posez, nous nous chargerons d'interroger la Direction là dessus.

3 - Fermetures d'Agences : les collègues concernés ont-ils été reçus par leur hiérarchie ?

Réponse de la Direction : comme nous l'avons indiqué au Comité d'Entreprise et au CHSCT, les salariés concernés par ce projet seront reçus et accompagnés par la DRH.

Commentaire SPBA CGT : alors que les consultations sont en cours avec le CHSCT et le CE et que des évolutions pourraient voir le jour, la Direction a peut être mis la charrue avant les bœufs.



4 - Déblocage de fonds : malgré la demande du client, qui envoie le déblocage des fonds de son prêt en même temps que l'offre, il y a toujours un décalage entre la prise des frais et le versement des fonds, ce qui entraîne des désagréments pour le client. Quand cette situation va-t-elle être rectifiée ?

Réponse de la Direction : un renfort d'effectif a été alloué au service Crédits Particuliers.

Commentaire SPBA CGT : les commerciaux apprécieront mais il semble que ce ne soit pas suffisant pour absorber la masse de retard accumulé.

5 - Fermeture de MAP : comment nos collègues vont-ils être informés de cette situation ?

6 - Fermeture de MAP : peut-on déjà faire toutes nos opérations dans nos agences de rattachement ?

Réponse de la Direction : une communication a été adressée à l'ensemble des salariés le 4 novembre 2016 pour les informer du transfert de la gestion de leurs comptes, à compter du 18 novembre 2016, vers l'agence domiciliaire mentionnée sur leurs relevés de comptes mensuels.

Commentaire SPBA CGT : cette réponse, donnée en séance, a été devancée par un mail à l'ensemble des salariés. Comme quoi, une question banale, peut parfois avoir quelques effets...

7 - **GAP (prêt immo)** : lorsque le gestionnaire est en congé qui traite les GAP ?

Réponse de la Direction : les GAP sont adressés au Directeur d'Agence et à l'instructeur du dossier.

Commentaire SPBA CGT : encore faut-il que le responsable soit présent et en capacité de traiter le dossier.

8 - **DAB fermés** : les retraits effectués à la concurrence par les clients impactés seront-ils tarifés et sous quelles conditions ?

Réponse de la Direction : dans le cadre de la fermeture des GAB hors site, une gratuité des retraits sur les GAB d'autres établissements bancaires a été positionnée sur une durée de 12 mois pour tous les clients qui les utilisaient.

Commentaire SPBA CGT : inutile de dire que cette mesure ne va ne pas empêcher nos clients de partir en masse à la concurrence.

9 - **Accord sur le parcours professionnel des représentants du personnel** : à quelle date l'information aux élus, annoncée le mois dernier, sur les mises en œuvre de cet accord est-elle prévue ?

10 - **Accord sur le parcours professionnel des représentants du personnel** : des dispositions de l'accord ont-elles déjà été mises en œuvre ? Si oui lesquelles ?

Réponse de la Direction : aucune date n'a été arrêtée, l'information concernant tous les représentants du personnel, nous en étudions les modalités (support, diffusion...)

Les représentants du personnel ayant un mandat « léger » ou « semi-permanent » au sens de l'accord ont, jusqu'à présent, bénéficié des mêmes entretiens d'appréciation des compétences et d'évaluation professionnelle que l'ensemble du Personnel. Les représentants du personnel ayant un mandat « permanent » ont été conviés l'année précédente à un entretien d'appréciation adapté aux compétences mises en œuvre dans le cadre de leur mandat

Commentaire SPBA CGT : l'accord ne traite pas que l'aspect « entretiens »...



11 - **Dépassement d'horaires** : devant la demande croissante de nos collègues, pouvez-vous nous rappeler 2 éléments de la procédure relative aux dépassements d'horaires : a) concernant la déclaration ? b) concernant la récupération ?

Réponse de la Direction : le salarié qui effectue un dépassement horaire est invité à le déclarer dans l'outil de gestion des absences et des congés sous le motif « heures à récupérer (HAR) » - en renseignant l'heure de début et l'heure de fin du dépassement.

Il pourra ensuite récupérer ce dépassement dans la semaine ou la semaine suivante en utilisant le motif « Récupération (HAR) » et en renseignant l'heure de début et de fin de la récupération.

Commentaire SPBA CGT : ceci étant dit, n'hésitez à nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer pour poser ou prendre vos heures de récupérations.

Prochaine réunion DP Auvergne : vendredi 2 décembre 2016, 9h30 à Clermont-Ferrand

<http://www.spbacgt-cepal.fr/>

Vos représentants SPBA/CGT : Maryse DANTONNET, Catherine MOREAU, Philippe DUMAS, Philippe BOUDIER, Christian PRADAL, Alain BARASINSKI, Eric MAHIDDINE (AS).